



Compte-rendu conseil municipal

08 juin 2020

L'an deux mil vingt **le 8 juin 2020**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 27 mai 2020

Présents :

Majorité : Philippe Auger, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Benoît Callens, Alain Crépeau, Elizabeth Debeunne, Pierre Despres, Fawzi Draïdi, Bernard Dupré, Marie Emery, Pascale Galliard, Laurence Kahn, Marine Legendre, Isabelle Miroglio, Josette Munoz, Gilles Novarina, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Nicolas Retour, Bertrand Spindler, Elisabeth Wolf, Samira Zaghrir

Soit 22 personnes

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Isabelle Broise, Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



2020-27) Mode de désignation des membres des commissions municipales et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Préalablement à la désignation des membres des commissions et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs, il est proposé à l'assemblée de procéder à un vote à main levée.

Considérant la nécessité d'assurer l'efficacité du fonctionnement municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

De procéder à la désignation des membres des commissions et des représentants de la commune dans les organismes extérieurs à main levée.

2020-28) Création des commissions municipales

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 6 commissions :

- 1-Ressources : 8 membres
- 2- Enfance, jeunesse et sport : 8 membres
- 3-Culture, animations et vie associative : 8 membres
- 4-Travaux et sécurité: 9 membres
- 5-Urbanisme : 8 membres
- 6-Ville durable : 9 membres

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 7 voix contre (Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel, Isabelle Broise, Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel)

-De créer les 6 commissions municipales précitées.

-D'autoriser Monsieur le maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

2020-29) Désignation des membres de La commission municipale Ressources

Rapporteur : **Bertrand Spindler**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Ressources composée de 8 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 6 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 1siège.

liste 3 : 4 voix soit 1siège.

-D'élire pour siéger à la commission Ressources :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1. M. Elizabeth Debeunne
2. M Jean-Luc Petitclerc
3. Mme Josette Munoz
4. M Pierre Despres
5. M Fawzi Draïdi
6. Mme Marie Emery

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

- 1.M. Thierry Vermorel

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

- 1.M. Jean-François Redon

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

2020-30) Désignation des membres de la commission municipale Enfance, jeunesse et sport

Rapporteur : Benoît Callens

Invité par le Monsieur le Maire, Mr Callens, Adjoint, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Enfance, jeunesse et sport composée de 8 membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22voix soit 6 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 1siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission Enfance, jeunesse et sport :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.M. Benoît Callens
- 2.M Nicolas Retour
- 3.Mme Isabelle Miroglio.
- 4.Mme Josette Munoz
- 5.Mme Samira Zaghri
- 6.Mme Françoise Raffin

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

1.Mme Françoise Jannone

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.Mme Isabelle Broise

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-31) Désignation des membres de la commission Culture, Animations, Vie associative

Rapporteur : Isabelle Miroglio

Invitée par le Monsieur le Maire, Mme Isabelle Miroglio, adjointe, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Culture, Animations, Vie associative composée de 8 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 :22 voix soit 6 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 1 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1siège.

-D'élire pour siéger à la commission Culture, Animations, Vie associative:

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1. Mme Isabelle Miroglio
2. Mme Françoise Raffin
3. Mme Marie Emery
4. Mme Elisabeth Wolf
5. M Gilles Novarina
6. M Alain Crépeau

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

1.Mme Françoise Jannone

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.Mme Isabelle Girot

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-32) Désignation des membres de la commission Travaux et sécurité

Rapporteur : Bernard Dupré

Invité par le Monsieur le Maire, Mr Bernard Dupré, adjoint, expose à l'assemblée :
Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Travaux et sécurité composée de 9 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :
liste 1 : 22 voix soit 7 sièges.
liste 2 : 3 voix soit 1 siège.
liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission Travaux et sécurité :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1. M. Bernard Dupré
2. Mme Marine Legendre
3. Mme Marie-Claude Blin
4. M Benoît Callens
5. M Pierre Despres
6. M Philippe Auger
7. M Rémy Brazier

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

1. M Thierry Vermorel

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1. Mme Michèle Girot

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-33) Désignation des membres de la commission Urbanisme

Rapporteur : Marie Claude Blin

Invitée par le Monsieur le Maire, Mme Marie Claude Blin, adjointe, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Urbanisme composée de 8 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 6 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 1 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission Urbanisme :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1.Mme Marie-Claude Blin

2.M Gilles Novarina

3.M Bernard Dupré

4.Mme Laurence Kahn

5.M Philippe Auger

6.Mme Pascale Galliard

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

1.Mme Pascale Le Marois

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.M Edouard Ytournel

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-34) Désignation des membres de la commission Ville durable

Rapporteur : Nicolas Retour

Invité par le Monsieur le Maire, Mr Nicolas Retour, adjoint, expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en son sein une commission Ville durable composée de 9 membres.

Il convient dorénavant de procéder à l'élection de ses membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle. L'élection des membres aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 :22 voix soit 7 sièges.

liste 2 :3 voix soit 1 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1siège.

-D'élire pour siéger à la commission Ville durable :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1. M. Nicolas Retour
2. Mme Marine Legendre
3. M Bernard Dupré
4. M Philippe Auger
5. Mme Pascale Galliard
6. M Alain Crépeau
7. Mme Elisabeth Wolf

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

1. Mme Pascale Le Marois

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1. M Jean-François Redon

Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-35) Création et Désignation des membres de la commission communale d'accessibilité

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal a décidé de créer en application de la loi du 11 février 2005 une commission communale d'accessibilité.

Cette commission consultative sera chargée de:

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant,
- dresser le constat de l'état de la voirie,
- dresser le constat de l'état des espaces publics,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Il est décidé de procéder à la désignation par vote à main levée, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal sein de la commission communale d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 voix contre (Mmes Le Marois, Jannone et M. Vermorel), selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 3 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 0 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission Accessibilité:

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.M. Bernard Dupré
- 2.M Philippe Auger
- 3.M Rémy Brazier

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

- 1.Mme Isabelle Broise

M. le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en place de la commission communale d'accessibilité et notamment pour consulter les associations œuvrant dans le domaine du handicap et du maintien à domicile.

2020-36) Création et désignation des membres de La commission d'appel d'offres

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose à l'assemblée :

L'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit composée, lorsqu'il s'agit d'une Commune de 3 500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ils ont voix délibérative.

Le représentant du Maire est également désigné par cette délibération

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 voix contre (Mmes Le Marois, Jannone et M. Vermorel), de créer la commission d'appel d'offre et décide selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 4 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 0 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission d'appel d'offre:

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1.M. Pierre Despres | Suppléant 1.M. Nicolas Retour |
| 2.Mme Isabelle Miroglio | Suppléant 2.Mme Françoise Raffin |
| 3.M Bernard Dupré | Suppléant 3.Mme Josette Munoz |
| 4 Mme Pascale Galliard | Suppléant 4 M Gilles Novarina |

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.Mme Michèle Girot Suppléant 1.M.Edouard Ytournel

De désigner M Jean-Luc Petitclerc représentant du Maire, à la Commission d'appel d'offres

2020-37) Création et désignation des membres de La commission de pré-attribution des logements

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par M. le Maire, Mr Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée :

Il est proposé de mettre en place une commission municipale de pré-attribution.

La commission a vocation à se réunir dès que nécessaire afin d'étudier les situations, et à prioriser les candidats à positionner sur les vacances de logement social relevant des contingents réservataires ville et métropolitain selon les critères répondant aux textes en vigueur.

La liste issue de cette pré-commission est présentée au bailleur social qui statue ensuite sur des dossiers présentés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 voix contre (Mmes Le Marois, Jannone, M. Vermorel :

-De créer une commission communale de pré-attribution des logements sociaux.

Et selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 4 siège.

liste 2 : 3 voix soit 0 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger à la commission de pré attribution des logements sociaux

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

1.Mme Laurence Kahn

2.Mme Elizabeth Debeunne.

3.Mme Isabelle Miroglio

4.Mme Josette Munoz

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

1.M Edouard Ytournel

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-38) Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, M. Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée:

Chaque commune doit constituer un CCAS, établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et d'une existence administrative et financière distincte de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité:

De fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire, président du CCAS, le Directeur général des services et la Directrice du CCAS seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-39) Désignation des membres du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, Mr Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée:

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire. Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS qui sera ainsi composé en sus du Maire président, de 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et de 8 représentants de la société civile nommés. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Les représentants du Conseil Municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Vu les articles R.123-8, R.123-10, et R/123-15 du code de l'Action Sociale et des familles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité selon la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges :

liste 1 : 22 voix soit 6 sièges.

liste 2 : 3 voix soit 1 siège.

liste 3 : 4 voix soit 1 siège.

-D'élire pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Liste 1 « La Tronche, pour vous et avec vous », conduite par M. Bertrand Spindler

- 1.M. Jean-Luc Petitclerc
- 2.Mme Samira Zaghrir
- 3.Mme Laurence Kahn
- 4.M Fawzi Draid
- 5.Mme Elizabeth Debeunne
- 6.M Rémy Brazier

Liste 2 « Unis pour La Tronche », conduite par Mme Pascale Le Marois

- 1.Mme Françoise Jannone

Liste 3 « Un nouveau visage pour La Tronche » conduite par M. Edouard Ytournel

- 1.M Edouard Ytournel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services et la Directrice du CCAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2020-40) Désignation du représentant de la commune au sein de La Société Anonyme Immobilière d'économie mixte Grenoble Habitat

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, M. Petitclerc, Adjoint, expose :

La Ville de La tronche est actionnaire de la SAIEM Grenoble habitat.

Il convient aujourd'hui de désigner le représentant de la commune en son sein

Mme Laurence Kahn est candidate pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble habitat comme membre titulaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 7 voix contre :

(Mmes et MM. Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel, Isabelle Broise, Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel)

- De désigner Mme Laurence Kahn comme représentant de la commune de La Tronche au sein du Conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat.

D'autoriser le représentant de la Ville à percevoir des indemnités liées à la fonction qui leur sont allouée auprès de cet organisme. Ils rendront compte de leur mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-41) Désignation des représentants de la commune au sein de La Société Publique Locale Eaux de Grenoble

Rapporteur : Bertrand Spindler

M. le Maire, expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 18 novembre 2013, la commune de La Tronche a décidé d'adhérer à la nouvelle Société Publique locale Sergadi.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2013-90 en date du 18 novembre 2013,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

De désigner M Pierre Despres pour représenter la collectivité au sein la SPL eaux de Grenoble.

2020-42) Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat des eaux Fontaine Galante

Rapporteur : Bernard Dupré

Invité par M. le Maire, M. Dupré, Adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux de Fontaine Galante.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 61.980 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux de Fontaine Galante,
Considérant le renouvellement du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et trois abstentions (Mmes Le Marois et Janonne et M. Vermorel)

-De désigner Mme Marine Legendre comme titulaire et M Bernard Dupré comme suppléant pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des eaux de Fontaine Galante,

- D'autoriser Mme Marine Legendre et M Bernard Dupré.à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux de Fontaine Galante ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-43) Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat des eaux des Combettes

Rapporteur : Bernard Dupré

Invité par M. le Maire, M. Dupré, adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux des Combettes.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 39,05 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux des Combettes,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 abstentions (Mmes Le Marois et Janonne et M. Vermorel):

-De désigner Mme Marine Legendre comme titulaire et M Bernard Dupré comme suppléant pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des Combettes,

- D'autoriser Mme Marine Legendre et M Bernard Dupré à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux des Combettes ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-44) Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat des eaux de Chantemerle

Rapporteur : Bernard Dupré

Invité par M. le Maire, M. Dupré, Adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la fourniture en eau de source de la commune, la ville de La Tronche adhère actuellement au Syndicat des eaux de Chantemerle.

A ce titre, la commune de La Tronche possède 3,283 parts d'eau.

Considérant l'adhésion de la commune au syndicat des eaux de Chantemerle,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 abstentions (Mmes Le Marois et Janonne et M. Vermorel) :

-De désigner Mme Marine Legendre comme titulaire et M Bernard Dupré comme suppléant pour représenter la commune de La Tronche au sein du syndicat des Combettes,

-D'autoriser Mme Marine Legendre et M Bernard Dupré à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le syndicat des eaux de Chantemerle ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-45) Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Etablissements d'Enseignements Secondaires et Techniques des cantons de Meylan – Saint-Ismier (le SIEST)

Rapporteur : Nicolas Retour

Invité par Monsieur le Maire, M. Retour, Adjoint, expose à l'assemblée :

Il convient de désigner deux représentants titulaires pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Etablissements d'Enseignements Secondaires et Techniques des cantons de Meylan - Saint-Ismier (le S.I.E.S.T.).

M Benoît Callens et M Nicolas Retour sont candidats pour exercer cette mission comme membres titulaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

De désigner M Benoît Callens et M Nicolas Retour comme représentants de la commune au sein du Conseil Syndical du Siest.

Les représentants de la commune auprès du Siest devront solliciter l'accord explicite du Conseil Municipal s'ils sont amenés à percevoir des indemnités liées à la fonction qui leur est allouée auprès de cet organisme. Ils rendront compte de leur mandat auprès du Conseil Municipal au moins une fois par an.

2020-46) Désignation du représentant de la commune au sein de Territoires 38 et de la SPL Isère aménagement

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par M. le Maire, Mme Debeunne, adjointe, expose à l'assemblée :

- Vu les statuts de la SEM Territoires 38 et de la SPL Isère aménagement
- Considérant que la commune de La Tronche est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte et de la SPL Isère aménagement
- Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Pierre Despres pour représenter la commune de La Tronche aux assemblées générales d'actionnaires de Territoires 38 et de la SPL Isère aménagement, en qualité de porteur des actions. Il est précisé qu'il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration et accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de Territoires 38.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le représentant de la commune auprès de la SEM Territoires 38 devra solliciter l'accord explicite du conseil municipal s'il est amené à percevoir des indemnités liées à la fonction qui lui est allouée auprès de cet organisme. Il rendra compte de son mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-47) Désignation des représentants de la commune au sein de La Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Tronche (Athonor)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération Athanor.

Vu le code de l'environnement,
Vu le décret du 29 décembre 1993,
Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 1993 fixant les conditions de fonctionnement de UIOM Athanor,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M. Bernard Dupré comme délégué titulaire et Mme Elizabeth Debeunne comme déléguée suppléante pour représenter la commune de La Tronche au sein de la Commission de Suivi de Site de l'usine d'incinération Athanor.

-De les autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de cette représentation.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-48) Désignation des représentants de la commune au sein de L'Association Syndicale des Dignes et Canaux de Saint Ismier à Grenoble (SIG)

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par M. le Maire, Mme Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

En 2019, la Ville a fait la demande de sortie du syndicat. En effet à ce jour, il n'existe plus d'intervention sur la commune. La procédure en lien avec la préfecture est en cours

Il convient d'ici là de désigner le délégué de la commune au sein de cette association.
Mme Elisabeth Wolf est candidate pour exercer cette mission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Elisabeth Wolf comme représentante titulaire auprès de l'Association Syndicale des Dignes et Canaux de Saint Ismier à Grenoble.

Le représentant de la commune auprès de l'Association Syndicale des Dignes et Canaux de Saint Ismier à Grenoble devra solliciter l'accord explicite du conseil municipal s'il est amené à percevoir des indemnités liées à la fonction qui lui est allouée auprès de cet organisme. Il rendra compte de son mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-49) Désignation des représentants de la commune au sein du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC)

Rapporteur : M. Nicolas Retour

Invité par M. le Maire, M. Retour, Adjoint, expose à l'assemblée

Vu les statuts du Comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse,

Considérant que la commune de La Tronche est adhérente au Parc Naturel Régional de Chartreuse,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Sont candidats, Mme Marine Legendre comme délégué titulaire et M Nicolas Retour comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Marine Legendre comme déléguée titulaire et M Nicolas Retour comme délégué suppléant de la commune de la Tronche au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les représentants de la commune auprès du Parc Naturel Régional de Chartreuse devront solliciter l'accord explicite du conseil municipal s'ils sont amenés à percevoir des indemnités liées à la fonction qui leur est allouée auprès de cet organisme. Ils rendront compte de leur mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-50) Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Agées (SIMPA)

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, Mr Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée :

Vu la délibération du conseil municipal du 1er décembre 1986,

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Samira Zaghri et M Jean-Luc Petitclerc pour représenter la commune de La Tronche au Conseil Syndical du SIMPA, comme titulaires.

-De désigner Mme Marie Emery et M Remy Brazier pour représenter la commune de La Tronche au Conseil Syndical du SIMPA, comme suppléants.

De les autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil Syndical.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- D'autoriser les représentants de la commune à percevoir des indemnités liées à la fonction qui leur est allouée auprès de cet organisme. Elles rendront compte de leur mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-51) Désignation des représentants de la commune au sein de La Société d'Economie Mixte Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise (PFI)

Rapporteur : Bertrand Spindler

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée :

Vu les statuts de la « SEM PFI »,

-Considérant que la commune de La Tronche est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte,

-Considérant le renouvellement Général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Josette Munoz pour représenter la commune de La Tronche au sein de la « SEM PFI »,

D'autorise Mme Josette Munoz à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par la « SEM PFI » ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être délégués par le Président ou le Conseil d'Administration.

-De mandater M. le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le représentant de la commune auprès de la SEM PFI devra solliciter l'accord explicite du conseil municipal s'il est amené à percevoir des indemnités liées à la fonction qui lui est allouée auprès de cet organisme. Il rendra compte de son mandat auprès du conseil municipal au moins une fois par an.

2020-52) Désignation du représentant de la commune au sein de l'Établissement Public départemental Le Charmeyran

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, M. Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée :

Les statuts de l'Établissement Public départemental Le Charmeyran prévoient la présence au Conseil d'Administration, du Maire de la commune, ou de son représentant sur le territoire de laquelle se trouve l'établissement.

Suite au renouvellement général du Conseil municipal, il convient de désigner un représentant de la commune à ce Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Benoît Callens pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'Établissement Public départemental Le Charmeyran

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-53) Désignation des représentants de la commune au sein de l'Association pour l'Aide à Domicile (ADPA)

Rapporteur : Jean Luc Petitclerc

Invité par Monsieur le Maire, M. Petitclerc, Adjoint, expose à l'assemblée

Depuis 1978, l'Association pour l'Aide à Domicile aux Personnes Agées et la commune de La Tronche sont partenaires pour la mise à disposition d'aides à domicile auprès des personnes âgées de la commune.

A ce jour entre 6 et 8 aides à domicile, salariées de l'ADPA, travaillent pour le service du maintien à domicile.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 1999, ce partenariat a été renouvelé par une convention signée le 12 février 1999.

Par cette convention, l'association a attribué à la ville de La Tronche un siège au sein de son conseil d'administration pour représenter la commune.

Il convient donc de désigner le représentant du conseil municipal et son suppléant au conseil d'administration de l'ADPA.

Vu la délibération du 11 février 1999,

Vu la convention signée entre la commune de La Tronche et l'ADPA le 12 février 1999,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Samira Zaghrir comme représentante titulaire et M Jean-Luc Petitclerc comme suppléant pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'ADPA.

-D'autoriser Mme Samira Zaghrir ou M Jean-Luc Petitclerc. à exercer toutes fonctions qui pourraient leur être confiées ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient leur être délégués par le Président ou le Conseil d'Administration.

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-54) Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration du Club Brise des Neiges

Rapporteur : Samira Zaghrir

Invitée par M. le Maire, Mme Zaghrir, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Les statuts du club Brise des Neiges prévoient dans leur article 4, que le Conseil d'Administration de l'Association a pour membres de droit, le Maire, Président du CCAS de La Tronche, ou son représentant, et deux représentants du Conseil d'Administration du CCAS de La Tronche, dont au moins un conseiller municipal.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité:

- De désigner Mme Josette Munoz, comme représentante du Maire au sein du Conseil d'Administration du Club Brise des Neiges

-De désigner M Jean-Luc Petitclerc et Mme Samira Zaghrir comme représentants de la commune au conseil d'administration du Club Brise des Neiges

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-55) Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes CHUGA

Rapporteur : Bertrand Spindler

M. le Maire, expose à l'assemblée :

En 2014, la municipalité a obtenu de siéger au conseil de surveillance du CHU devenu depuis CHUGA

En effet, c'est équipement hospitalier, premier employeur du Département de l'Isère est situé sur notre commune sans que jusque-là, la municipalité n'y soit représentée

Cette représentation de la ville de La Tronche a été formalisée dans le traité de fusion entre le CHUGA et l'hôpital de Voiron.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Bertrand Spindler comme représentant de la commune au conseil de surveillance du CHUGA

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-56) Désignation du représentant de la commune au sein des Conférences territoriales du Département de l'Isère

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par Monsieur le Maire, Mme Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

Le Département de l'Isère est organisé de façon déconcentrée à travers des maisons du territoire

La Commune de La Tronche fait partie du territoire de Grenoble

Dans le cadre de son soutien aux communes le Département de l'Isère organise des conférences territoriales qui ont pour but de valider les dossiers de subvention émis par les communes dans le cadre du guide des aides départementales

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Pierre Despres comme représentant de la commune aux conférences territoriales du Département de l'Isère

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-57) Désignation du représentant de la commune au sein des Instances de l'Association syndicale Doyen Gosse

Rapporteur : Bernard Dupré

Invitée par Monsieur le Maire, M. Dupré, Adjoint, expose à l'assemblée :

La commune de La Tronche détient 30 % des tantièmes lors des votes au conseil syndical de l'ASDG. La participation financière associée représentant en conséquence également 30 % du montant total des appels à cotisation

La Ville est membre du conseil syndical à travers la piscine municipale, le stade et l'allée de la Demoiselle Jeanne Guiguet

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Bernard Dupré comme représentant de la commune au conseil syndical de l'ASDG

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-58) Désignation du représentant de la commune au sein de La copropriété du centre commercial Doyen Gosse

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par Monsieur le Maire, Mme. Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

Propriétaire des locaux de l'agence postale communale, de la police municipale et de ceux mis à disposition de la bibliothèque pour tous, la ville doit être représentée lors des assemblées générales de copropriété du centre commercial

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Pascale Galliard comme représentante de la commune aux assemblées générales de copropriété du centre commercial Doyen Gosse

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-59) Désignation du représentant de la commune au sein de La copropriété du 39 grande rue

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par Monsieur le Maire, Mme Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

Propriétaire d'un local à usage d'habitation au rez de chaussée de l'immeuble la ville doit être représentée lors des assemblées générales de copropriété de cet immeuble.

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Bernard Dupré comme représentant de la commune aux assemblées générales de copropriété du 39 grande rue

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-60) Désignation du représentant de la commune au sein de La copropriété du 93 grande rue

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par Monsieur le Maire, Mme Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

Propriétaire des locaux des services culture animation et vie associative, la ville doit être représentée lors des assemblées générales de copropriété de cet immeuble

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner Mme Marie-Claude Blin comme représentante de la commune aux assemblées générales de copropriété du 93 grande rue

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-61) Désignation du représentant de la commune au sein de La SAS Energ'Y Citoyennes

Rapporteur : Nicolas Retour

Invité par Monsieur le Maire, Mr Retour, Adjoint, expose à l'assemblée :

La Ville dispose d'actions au sein de la société Energ'Y citoyennes depuis qu'elle s'est lancé en 2017 dans un partenariat pour l'équipement en toiture solaire de certains équipement communaux

Ainsi les toits de l'école Coteau, de l'Eglise Saint Ferjus et de la maison des sports ont vu apparaître des toitures solaires via ce dispositif

La Ville mettant à disposition ses toitures à la société et récupérant une cote part sur la revente de l'électricité produite. Cette cote part étant symbolique. Les investissements étant porté à 100% par la société

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner M Alain Crépeau comme représentant de la commune au sein de la SAS Energ'Y citoyennes

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-62) Désignation des représentants de la commune au sein de La commission d'évaluation des charges transférées de Grenoble Alpes Métropole

Rapporteur : Elizabeth Debeunne

Invitée par Monsieur le Maire, Mme Debeunne, Adjointe, expose à l'assemblée :

Lors d'un transfert de compétences ou d'équipement d'une ou des communes membres à Grenoble Alpes Métropole, la CLECT est chargée de voter les règles financières dudit transfert

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

-De désigner comme titulaire M Pierre Despres et comme suppléante Mme Elizabeth Debeunne représentants de la commune à la CLECT de Grenoble Alpes Métropole

-De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-63) Indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués

Rapporteur : Bertrand Spindler

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L2123-20 à 24.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 27 mai portant délégation de fonctions à l'ensemble des élus de la majorité

Il est proposé d'allouer une indemnité de fonction au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction, aux taux indiqués dans le tableau suivant. Les sommes sont données à titre indicatif et correspondent à la valeur au 8 juin 2020.

Identité	Fonction	Pourcentage de l'indice	A titre indicatif : montant mensuel au 8 juin 2020 en €
Bertrand SPINDLER	Maire	29,5	1147,37
Benoît CALLENS	Adjoint	19,5	758,43
Elizabeth DEBEUNNE	Adjointe	19,5	758,43
Nicolas RETOUR	Adjoint	19,5	758,43
Marine LEGENDRE	Adjointe	19,5	758,43
Jean-Luc PETITCLERC	Adjoint	14,5	563,96
Marie-Claude BLIN	Adjointe	14,5	563,96
Bernard DUPRÉ	Adjoint	14,5	563,96
Isabelle MIROGLIO	Adjointe	14,5	563,96

Josette MUNOZ	Conseillère déléguée	13	505,62
Pierre DESPRES	Conseiller délégué	13	505,62
Samira ZAGHRIR	Conseillère déléguée	4	155,58
Fawzi DRAIDI	Conseiller délégué	4	155,58
Elisabeth WOLF	Conseillère déléguée	3,5	136,13
Marie EMERY	Conseillère déléguée	3,5	136,13
Françoise RAFFIN	Conseillère déléguée	3,5	136,13
Pascale GALLIARD	Conseillère déléguée	3,5	136,13
Gilles NOVARINA	Conseiller délégué	3,5	136,13
Philippe AUGER	Conseiller délégué	3,5	136,13
Alain CREPEAU	Conseiller délégué	3,5	136,13
Rémy BRAZIER	Conseiller délégué	3,5	136,13
Laurence KAHN	Conseillère déléguée	3,5	136,13
	<i>TOTAL</i>	<i>231</i>	<i>8984,50</i>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité des voix et 3 abstentions (Mmes Le Marois, Janonne, M. Vermorel)
(Ne prennent pas part au vote Mmes Girot, Broise, MM Ytournel, Redon)**

- D'allouer une Indemnité de fonctions au Maire, aux Adjoints, Conseillers Municipaux délégués aux taux suivants qui s'appliquent à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Maire : 29,5 %

- Adjoints délégués : 19,5 et 14,5 %, suivant répartition indiquée dans le tableau

- Conseillers délégués: 13 %, 4% et 3,5 %, suivant répartition indiquée dans le tableau

-Les indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice.

-Il est précisé que les indemnités de fonction seront allouées au maire, adjoints et conseillers délégués, à partir de leur entrée en fonction, soit le 18 mai 2020 (circulaire du Préfet de l'Isère du 15 mai 2020).

-Pour les adjoints, elles seront conditionnées à l'attribution de délégations effectives par M le Maire.

-Les conseillers délégués bénéficieront de ces indemnités pour toute la durée de l'exercice de leurs délégations.

Monsieur le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à ces indemnités de fonction sont inscrits sur le budget communal sur le chapitre 65 et à l'article prévu à cet effet.

2020-64) Tarification des accueils enfants dans le cadre de la crise du coronavirus

Rapporteur : Monsieur Benoit Callens

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint délégué écoles, enfance, jeunesse expose à l'assemblée :

La crise du coronavirus et les modalités particulières de réouverture des écoles le 14 mai ont généré une réorganisation complète de l'accueil des enfants à l'école, et par conséquent durant les temps périscolaires. La pause méridienne a été réduite à une heure, avec un repas fourni par les familles. L'accueil périscolaire du soir a été augmenté pour couvrir une plage de deux heures, de 15h30 à 17h30.

En parallèle, du fait du faible nombre d'enfants pouvant être accueillis en classe, la ville a mis en place un accueil complémentaire, qui permet à environ 30 enfants d'être accueillis en semaine, certains jours où ils n'ont pas école.

Du fait de ces modifications des accueils habituels, et de la création d'un nouvel accueil, il convient d'adapter les tarifs et il est proposé de les modifier (tarifs consultables au service Education Jeunesse et Sports)

Ces tarifs sont valables durant la période de crise sanitaire, tant que l'accueil scolaire n'est pas revenu à la normale et que, notamment, le service de restauration ne peut fonctionner normalement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à appliquer cette tarification temporaire.

Monsieur Le Maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire
Bertrand Spindler



Spindler